

Marches pour le climat Comment accompagner ?

Brigitte GERARD

Depuis plusieurs semaines, les élèves du secondaire de tous horizons, flamands comme francophones, Wallons et Bruxellois, battent le pavé par milliers chaque jeudi pour une cause qui leur tient à cœur : la lutte contre le dérèglement climatique. Et les écoles ne se sont pas fait prier pour profiter de cet élan et accompagner le mouvement, afin de donner du sens aux apprentissages. L'éducation à l'environnement et l'apprentissage de la démocratie font en effet bien partie des missions de l'école. Mais sous quelle forme ?

« Saluons d'abord cette action de nos élèves, souligne **Pascale PRIGNON**, Secrétaire générale adjointe de la Fédération de l'Enseignement Secondaire Catholique. L'école leur transmet des contenus, des clefs de compréhension du monde et ils ont montré ici un passage à l'action, un engagement, tant d'une manière individuelle que collective ! » Il n'empêche, le rôle de l'école dans ce contexte de mobilisation reste essentiel. Des enseignants l'ont exprimé en accompagnant leurs élèves en classe avant les manifestations, pendant et après. « Une activité décontextualisée ou en dehors de toute perspective n'a aucun sens, prévient P. PRIGNON. Tandis que si elle est préparée, vécue et débriefée, il y a un bel exercice de questionnement qui fait avancer la réflexion. » Les façons d'aborder à l'école les thématiques de l'environnement et de l'engagement citoyen sont en fait multiples et peuvent relever autant de compétences disciplinaires que de compétences transversales. « La mobilisation des élèves pour le climat constitue un bel exemple d'articulation entre savoirs disciplinaires, compétences transversales et attitudes. En termes de contenus disciplinaires, les élèves sont, par exemple en géographie, outillés pour comprendre l'impact des comportements individuels et collectifs sur notre dépendance à l'énergie, les problèmes d'accès à l'eau et aux ressources, l'inégale répartition des populations... Et la démarche est aussi d'inviter l'élève à se questionner : que peut-il faire, quel est son

rôle ? Dans le cadre du cours de sciences, les jeunes sont outillés pour identifier le caractère renouvelable ou non de différentes sources d'énergie. Il s'agit d'explicitier la relation de l'humain avec son environnement naturel et culturel et de leur demander de se positionner sur base de certains contenus, de certaines démarches. Au niveau de la citoyenneté, le processus démocratique est abordé dès le 1^{er} degré dans le cadre du cours de français. » Mais tout cela peut bien sûr aussi se travailler de façon transversale, notamment dans le cadre de l'Éducation à la Philosophie et à la Citoyenneté (EPC). « Au niveau des compétences transversales, je pointerais le fait d'apprendre à penser par soi-même, à construire un raisonnement logique, à décoder des messages médiatiques, à s'informer pour questionner et agir. Et c'est l'articulation des contenus et des savoir-faire qui permettra au jeune d'avoir une attitude responsable et de forger sa citoyenneté. » Les enseignants peuvent ainsi constituer un soutien de poids pour ces jeunes dans leur mobilisation, en termes d'action, de contenus disciplinaires, d'apprentissage de l'esprit critique... « Cette mobilisation réaffirme en tout cas les missions pédagogique, sociale et éducative de l'école et une réflexion cruciale, capitale à poursuivre avec les jeunes. Osons leur faire confiance ! »



Une démarche d'é

La participation à une manifestation de sensibilisation aux enjeux climatiques peut-elle être assimilée à une activité transversale relevant des missions de l'école ? Oui, à condition que cette activité, qui se doit d'être exceptionnelle, soit encadrée pédagogiquement en classe avant et après l'activité. Dans ce contexte, il convient d'être attentif à quelques balises juridiques indispensables.

D'une part, si les élèves prennent part aux marches dans le cadre d'une activité pédagogique, l'encadrement humain doit être suffisant au regard de la réglementation en vigueur. C'est la

Trois questions à **Fatima AMKOUY**, Secrétaire générale de Jeune et Citoyen (JEC¹)

Tout d'abord, une réaction par rapport à ce mouvement des jeunes ?

Je leur dis bravo ! Ils prennent une place, ils la choisissent. Mais ils y vont de manière improvisée et agissent là où les adultes devraient les accompagner, les guider, les outiller... En tout cas, ça ne me surprend pas. Tous les jours, chez JEC, on les voit chercher une place, des outils, des moyens d'exprimer leurs désaccords par rapport à des dispositions politiques, éducatives...

Qu'est-ce que cela dit de notre jeunesse ?

Ce mouvement est probablement révélateur du sentiment d'impuissance qu'éprouvent les jeunes. Ils ne se sentent pas écoutés et sont invisibles tant sur les devants de la scène qu'au sein de leurs propres espaces. Pourtant, leur parole est tout aussi (voire plus) pertinente que celle des adultes. Il est du ressort de ceux-ci de prendre conscience du mouvement. Aidons les jeunes à articuler leurs besoins et amenons-les à prendre du recul, outillons-les à la communication intergénérationnelle. Il s'agit de nous saisir de l'opportunité que représentent ces manifestations pour aller à leur rencontre et réfléchir AVEC eux à des modèles alternatifs de communication. Et, bien sûr, l'école a un rôle à jouer. Certaines permettent aux élèves de s'absenter pour aller manifester. Mais il faut un accompagnement, les professeurs peuvent aussi se mobiliser, leur donner des outils de conscientisation, d'habilitation à l'expression de leurs besoins, de leurs revendications. Les jeunes ont besoin de savoir qui ils sont, où ils vont, à quoi ils vont servir, à quoi ils servent aujourd'hui.

Que propose Jeune et Citoyen pour aider les jeunes à se positionner, à prendre leur place ?

JEC ne développe pas une thématique en particulier et part de ce que les jeunes amènent au moment des animations et des formations. Nous nous inscrivons dans une démarche de sensibilisation. Il s'agit d'amener le jeune à se questionner, à questionner ce qui l'entoure pour créer des liens entre lui et l'environnement. On lui donne les clés de compréhension de son environnement, de lui-même, pour qu'il puisse établir des relations entre les deux. C'est ce qu'on appelle le « savoir vivre ensemble ». Et si la question du climat arrive dans les échanges, nous la prenons. Nous orientons les choses davantage sur la participation, en ramenant le jeune à la place qu'il peut prendre, au pouvoir qu'il peut exercer. Souvent, ils n'y croient pas et souhaiteraient avoir plus de marge de manœuvre. Nos animations donnent des outils aux jeunes liés à l'aspect théorique de la participation, à l'expression, à l'esprit critique et on construit avec eux une action qui leur permet d'être, d'exister, d'exprimer. ■ **BG**

1. www.jecasbl.be



éducation à baliser

circulaire 62892 qui doit être prise ici comme référence. Dans l'enseignement secondaire ordinaire, l'équipe accompagnante doit compter obligatoirement un(e) enseignant(e) et un(e) accompagnateur(trice) pour des groupes d'élèves de 1 à 25. Cette équipe devra être renforcée par tranche entamée de 15 élèves supplémentaires. Par ailleurs, il ne s'agit évidemment pas d'« organiser la désorganisation » de l'école ni de priver les élèves d'heures de cours. Il est dès lors peut-être imaginable, selon les situations et les politiques de chaque école, d'envisager une « tournante » dans la participation des classes en référence à

la norme d'une participation par classe et par an à une telle marche.

D'autre part, dans l'hypothèse où la participation à une telle activité ne relève pas d'une activité éducative prévue par l'établissement, l'absence ne peut être qu'injustifiée.

Et, en matière d'assurances, si l'établissement organise la participation des élèves à une manifestation et qu'il en assure l'encadrement, l'assurance Responsabilité civile – vie scolaire sera appelée à intervenir en cas d'accident. S'il s'agit d'une absence injustifiée de l'élève, l'accident ne sera pas couvert par l'assurance de l'école.

Lire la note complète du SeGEC : <http://enseignement.catholique.be> > actualité

Cette note aborde les dimensions pédagogiques et éducatives que les écoles doivent pouvoir prendre en compte, mais aussi les balises juridiques indispensables à l'encadrement des élèves.